

N°DEC-2023-58

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION PAR LA'NIMÉE COMPAGNIE DE DEUX SPECTACLES INTITULÉS
"LE MANÈGE DE MADELEINE" ET « LE VOYAGE DE PERLETTE »,
LES 28 AVRIL 2023 ET 5 MAI 2023 À L'ACCUEIL DE LOISIRS
HENRI ARLÈS MATERNEL**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec LA'NIMÉE COMPAGNIE – 7 promenade André Jacquemin
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation de deux spectacles, le premier intitulé « Le Manège de Madeleine », le 28 avril 2023 à 10 heures, et le second intitulé « Le Voyage de Perlette » le 5 mai 2023 à 10 heures, dans les deux cas à l'accueil de Loisirs Henri Arlès maternel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire LA'NIMÉE COMPAGNIE, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 764 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 22 mars 2023.



Le Maire,

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2023
Et de la publication le - 4 AVR. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS